

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 16 Novembre 1897

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 25 août 1897, le Prince a nommé M. Rodrigo-Figueroa de Torres, marquis de Tovar, Consul de Monaco à Saint-Sébastien (Espagne).

M. le marquis de Tovar a reçu l'exéquatur royal.

Le Prince, par Ordonnance du 4 novembre 1897, a nommé S. A. R. M^{gr} le Duc Charles-Théodore en Bavière, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine du 11 novembre 1897 sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

S. Exc. M. le Comte Jules de Wagner, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince près le Saint-Père ;

M. Constant Barriera, Vice-Consul de Monaco à Turin ;

M. Jean Plati, Capitaine dans la Compagnie des Gardes de S. A. S. le Prince.

Par Ordonnance Souveraine du 11 novembre 1897, la médaille d'honneur de deuxième classe est accordée au sieur François-Louis Passerano, cocher à Monaco, pour acte de courage accompli le 31 octobre 1897 en arrêtant des chevaux emportés.

Par Ordonnance du 12 novembre 1897, le Prince a daigné faire :

1^o à Emile-Auguste Guiot, condamné le 18 février 1897 à deux ans de prison et 50 francs d'amende, remise de quatre mois sur la peine qu'il a encore à subir ;

2^o à Georges Artusio, condamné le 3 décembre 1896 à 13 mois d'emprisonnement, remise d'un mois sur la peine qu'il a encore à subir ;

3^o à Polydore Bracka, condamné le 18 février 1897 à deux ans de prison et 50 fr. d'amende, remise de six mois sur la peine qu'il a encore à subir.

Par Ordonnance du 13 novembre 1897, le Prince a nommé Conseiller d'Etat M. Pierre-Joseph-Lucien Treppoz, docteur en droit.

Une Ordonnance Souveraine du 13 novembre 1897 nomme M. l'Avocat Lucien de Castro, Juge de Paix par interim pendant l'absence du titulaire.

NOUVELLES LOCALES

La Saint-Albert

La fête de notre Auguste Souverain, commencée selon la tradition par une abondante distribution de secours faite samedi aux indigents par M. le

Comte Gastaldi, Maire de Monaco, a été dimanche et hier le prétexte de manifestations d'allégresse qui témoignent à la fois de la fidélité de la population monégasque à la dynastie séculaire des Grimaldi, et du plaisir qu'éprouvent nos hôtes reconnaissants à participer à nos joies populaires.

La Principauté avait dimanche matin son aspect des grands jours, malgré une légère brume ; toutes les maisons étaient pavisées, et les préparatifs des illuminations se terminaient avec un entrain remarquable.

L'après-midi, la fête donnée par la Société des Régates dans le terrain Radziwill, avec le concours de la Société des Bains de Mer et des Sociétés locales : Philharmonique, Chorale, Sport Vélocipédique, *Estudiantina* et l'*Etoile*, a attiré une foule considérable. Chacun s'est dépensé avec la meilleure grâce du monde et les applaudissements n'ont fait défaut à personne. C'était en effet la première fois qu'on trouvait réunies dans un concert les musiques de la Société des Régates, du Sport Vélocipédique Monégasque, de la Philharmonique, de la Chorale, de la *Estudiantina* et la fanfare de l'*Etoile*.

Signalons aussi un très joli chœur de Paliard : la *Voix du Torrent*, que nous entendions pour la première fois et que notre Orphéon a enlevé avec sa maestria habituelle. M. Nef et M. Gindre ont été vivement complimentés d'autant plus qu'on venait d'apprendre que, par une invitation spéciale et toute gracieuse du Comité du Concours musical de Nice, la Société Chorale était demandée pour rehausser la solennité de la distribution de ce concours, lundi prochain, et qu'elle se ferait entendre devant la tribune du jury à titre tout à fait honoraire.

Nous devons aussi des éloges à la Société l'*Etoile* dont les exercices gracieux ou difficiles ont provoqué les bravos des assistants.

Nous avons retrouvé nos gymnastes le soir à la retraite militaire. Avec les sapeurs-pompiers, ils composaient le cortège fort bien organisé par MM. Honoré Bellando, membre de la Commission communale, et Gustave Bérenger qui, depuis de longues années, se montrent à la tête de nos manifestations nationales. Le public n'a pas manqué d'admirer l'excellent ordre et la bonne tenue de la retraite que précédait la Société Philharmonique.

Le feu d'artifice, tiré par M. Stevano sur l'esplanade de la Batterie, a obtenu son succès ordinaire ; les illuminations de la ville et de la place du Palais, malgré quelques coups de vent, ont très bien réussi. Comme toujours, l'originalité de quelques décorations particulières jetait une note pittoresque sur l'ensemble flamboyant du rocher et de l'antique cité monégasque.

Sur le parcours de la retraite, à la Condamine notamment, des bombes, des pièces d'artifice éclataient aux hourras de la foule, tandis que des feux de Bengale éclairant les collines environnantes et se reflétant dans la mer, donnaient au pays un aspect véritablement fantastique.

Hier matin, les autorités civiles et militaires, le

corps consulaire et les tribunaux, ayant à leur tête S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, étaient réunis à la Cathédrale où M^{gr} Theuret, évêque de Monaco célébrait la messe solennelle de la Saint-Albert, suivie du *Te Deum*. Cette imposante cérémonie religieuse avait attiré la foule des fidèles. Les compagnies des Gardes et des Carabiniers faisaient le service d'honneur. Enfin la maîtrise et l'orchestre ont interprété la messe de M. Bellini, maître de chapelle.

Après le *Te Deum*, de Gounod, très bien exécuté le cortège officiel s'est rendu sur la place du Palais où a eu lieu la revue d'usage. Les compagnies des Gardes d'honneur et des Carabiniers, rangées en bataille devant la caserne, le Colonel Comte de Christen, après avoir accompagné le Gouverneur Général qui passe en revue les deux troupes, appelle M. le capitaine Plati à qui Son Excellence remet en vertu d'une délégation spéciale du Prince, la croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles. M. le Gouverneur Général accompagne cette remise d'une brève allocution flatteuse pour le nouveau Chevalier ; aussi les spectateurs de cette cérémonie militaire ont-ils vivement applaudi.

La revue achevée, un banquet réunit dans la grande salle du Gouvernement M^{gr} l'Evêque, ses Vicaires Généraux, les Officiers de la Maison du Prince, les Consuls accrédités dans la Principauté, le Conseil d'Etat, le Maire, les Chefs des différents services et militaires, les Membres de l'Ordre de Saint-Charles.

Au dessert, S. Exc. M. Olivier Ritt a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Avant de porter les toasts traditionnels, nous saluerons le retour de M^{gr} l'Evêque, avec d'autant plus de plaisir que l'abstention de Sa Grandeur à nos deux précédentes réunions était due à des raisons de santé. Dans ce pays, où le culte de la religion est si fidèlement conservé, les hauts dignitaires du clergé ont leur place toute marquée dans les cérémonies publiques, et leur absence y est doublement regrettée.

Vous m'aidez ensuite à souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivés dans la Principauté.

Tout d'abord, parmi les membres du Corps consulaire si bien composé, à M. Keogh, récemment nommé vice-consul britannique à Monaco. La satisfaction de voir au milieu de nous ce sympathique gentleman, doublé d'un brillant officier, aurait été plus grande encore, si la présentation eût pu être faite par l'honorable sir Harris, qui a exprimé dans une aimable lettre le regret d'être retenu à la chambre par une crise de douloureuse maladie.

Nos compliments à M. le comte de Christen, appelé à remplacer comme colonel commandant supérieur notre digne ami M. de Sainte-Croix. Au moment où il a été admis à la retraite, après une longue et belle carrière, M. de Christen commandait la garde de Paris, position équivalente à celle d'un général. Les glorieuses traditions du haut commandement se continuent ainsi de la manière la plus heureuse.

Notre nouveau trésorier général, chef du service du domaine, arrive également précédé d'une réputation dès longtemps acquise dans l'armée. Intendant militaire, commandeur de la Légion d'honneur, M. Bourguignon apporte à la Principauté, avec le prestige de ce passé, le concours d'une expérience administrative consommée.

Son prédécesseur, l'estimable M. Lombard, nous reste.

Sa qualité de membre de l'Ordre de Saint-Charles, où nous le félicitons de sa promotion au grade d'officier, lui assure toujours place à cette fête, dont il aura été un des plus anciens invités, comme il a été un des plus dévoués serviteurs de nos Princes.

Coincidence curieuse, dans un état pacifique par excellence, c'est encore un officier qu'il me reste à introduire, M. le capitaine Bandini, qui vient commander notre belle compagnie de sapeurs-pompiers, dont le chef a été si brusquement enlevé il y a un an. Les sympathies sont d'avance acquises aux hommes désignés pour diriger ses vaillants défenseurs contre de redoutables dangers.

M. Delefortrie, architecte distingué, récemment nommé inspecteur général des travaux publics, est arrivé dans la Principauté précisément au moment de nos fêtes; qu'il soit le bien venu!

Ces présentations faites, je suis certain de répondre aux intentions de notre Auguste Souverain, en vous remerciant tous, Messieurs, de votre empressement à assister à la fête de ce jour; en priant le très distingué commandeur Simondetti et tous ses collègues de recevoir particulièrement les remerciements dus à leur constante courtoisie dans des relations jamais troublées et de vouloir bien reporter à leurs gouvernements respectifs l'expression des sentiments de réciprocité et les bons vœux de Son Altesse Sérénissime; en adressant aussi à tous les serviteurs de la Principauté, quelle que soit leur mission, les félicitations méritées par leur zèle et par leur dévouement et l'assurance de la haute sollicitude du Prince.

J'ai déjà félicité personnellement M. le capitaine Plati du témoignage qu'il a reçu de cette sollicitude sous la forme de la décoration de chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, récompense accordée à plus de vingt-cinq années de loyaux services dans la Compagnie des gardes d'honneur.

Et, maintenant, je resterais exposé aux redites inévitables quand on doit parler chaque année des mêmes objets aux mêmes convives, si nous n'étions pas sur une terre fertile en surprises. Que l'on s'en éloigne seulement quelques mois, et l'on y trouve, au retour, de nombreuses et élégantes villas nouvelles; de véritables petits palais sortis du sol par enchantement; des édifices agrandis pour répondre à des besoins sans cesse croissants; des hôtels rivalisant de splendeur; des monuments déplacés comme par la baguette des fées; des jardins recouvrant les démolitions de la veille d'une verte parure diaprée des fleurs les plus rares!

Pour ne parler que de la période des six derniers mois qui viennent de s'écouler, soixante chantiers, publics ou privés, d'une importance qui se chiffre par une dizaine de millions de francs, ont été simultanément en pleine activité. Monte Carlo a reçu d'utiles transformations; son superbe théâtre est doté désormais d'une scène qui permettra d'élargir encore le cercle de ses magnifiques attractions. Une première ligne de tramways électriques s'achève; de nouvelles et puissantes usines s'installent à Fontvieille; le réseau des précautions hygiéniques qui assurait déjà à la Principauté une réputation exceptionnelle, va recevoir comme son couronnement par l'application de deux grands progrès qui amélioreront profondément les conditions de salubrité et l'avenir de la Condamine comme station balnéaire.

A côté de ces résultats matériels, c'est avec une légitime fierté que nous pouvons envisager ce qui a été fait, au point de vue intellectuel et moral, sous la haute impulsion de Notre bien-aimé Prince. Ici, je voudrais céder la parole aux célébrités du congrès qui s'est tenu dans le courant du mois d'avril à Monaco, et qui sera comme la première page d'un nouveau chapitre ajouté aux intéressantes annales de la Principauté.

L'Association littéraire et artistique internationale avait décidé qu'elle aurait ici, en 1897, sa dix-neuvième réunion annuelle. Cette réunion a été imposante. Plus de cent membres, comprenant d'éminentes personnalités de dix nations, sont venus discuter de graves questions, préparées par des rapports où l'on ne sait ce qu'il faut le plus louer, de l'érudition, de la puissance du style, ou des précautions destinées à obtenir des solutions pratiques, acceptables par tous les intérêts, quelquefois très différents, en présence.

Notre cher Avocat général, M. le baron de Rolland, a été la cheville ouvrière de ce grand succès. Indépendamment des félicitations du Prince, il a reçu, de l'unanimité des membres présents, le titre de Président perpétuel de l'Association, dont Notre Souverain est l'un des Protecteurs et qui doit compter parmi les œuvres les plus belles et les plus utiles de notre époque, puisqu'elle a pour but la protection de la propriété des manifestations de la pensée.

Au cours de leurs travaux, mêlés de distractions

habilement choisies, les membres du Congrès, habitués à bien voir et à bien juger le fond des choses, ont pu apprécier ce qu'est réellement cette Principauté, où tout progrès vient de Leurs Altesses, où tout honneur doit Leur revenir. Ils ont exprimé dans des termes empreints d'une poésie suave, d'une gratitude émue, d'un véritable enthousiasme, les sentiments inspirés par cette visite.

Ils ont vu qu'une haute sollicitude de tous les moments s'applique à tous les détails de notre organisation; que tout ce qui est respectable est ici respecté; que la justice est rendue avec une compétence et une autorité indiscutables; que l'ordre est assuré avec autant d'urbanité que d'énergie.

Ils ont constaté que nos fêtes populaires étaient remarquables d'entrain, de décence et de cordialité; que nos concerts étaient merveilleux; que nos représentations théâtrales méritaient leur universelle réputation; que les expositions des Beaux-Arts, organisées dans la Principauté sous l'inspiration de la Princesse Alice, présentaient tous les éléments de succès.

Ils ont appris que Leurs Altesses, dont les réceptions sont de véritables fêtes, visitent fréquemment ceux qui souffrent, ceux qui ont besoin d'encouragements; que Leur présence est bénie à l'Hôtel-Dieu, comme à notre Orphelinat modèle, comme aux écoles, où l'instruction est assurée dans la mesure la plus large, puisque le dernier relevé fait ressortir à 2,600 le nombre des élèves de nos quatorze établissements scolaires. A quoi il faut ajouter que de nombreuses institutions charitables soulagent toutes les infortunes avec un soin et une libéralité que peu de villes, même de cent mille âmes, pourraient égaler.

Enfin et surtout, ils ont conservé l'impression que, grâce à une saisissante harmonie de tous les efforts, ce pays donne le consolant exemple d'un calme profond, dû à la constante affection du Chef de l'Etat pour toute la population et au respect spontané de Ses sujets.

C'est sur la pensée de cet harmonieux concert que je veux terminer; c'est elle qui m'inspirera la forme des toasts que j'ai l'honneur de vous proposer.

Messieurs :

A l'harmonie de la passion de tous les progrès, de la recherche ardente des conquêtes intellectuelles, de l'amour de la justice et de la sollicitude la plus élevée pour le bien de la Principauté que résume si complètement et si noblement Notre Auguste Souverain!

Vive Son Altesse Sérénissime le Prince Albert!

A l'harmonie de la grâce charmante, de la délicatesse de l'esprit, de la pureté du goût et de la radieuse charité!

Vive Son Altesse Sérénissime la Princesse Alice!

A l'harmonie de la jeunesse affable et de la loyauté attractive!

Vive Son Altesse Sérénissime le Prince Louis!

A tous les Princes, à toutes les Princesses de la Maison de Monaco!

M^{re} l'Evêque se lève ensuite, et reconnaît qu'il est bien difficile de rien ajouter au toast si complet de S. Exc. le Gouverneur Général.

Toutefois, il ne peut s'empêcher de comparer l'état du pays à l'époque où il y est arrivé, il y a 40 ans, avec sa prospérité actuelle.

Il est heureux de la constater en présence des honorables représentants des Souverains et des puissances des deux mondes, et les remercie de se joindre à nous aujourd'hui, pour porter ensemble, la santé de LL. AA. SS. le Prince, la Princesse et le Prince Héritaire.

M. le Commandeur Simondetti, Consul Général d'Italie, dit que ses honorables collègues et lui sont toujours heureux de trouver une occasion favorable de témoigner leurs sentiments de respect pour Son Altesse Sérénissime, et de remercier Son Gouvernement de la courtoisie de ses relations avec le Corps Consulaire. Aussi s'empressent-ils de profiter de la Saint-Albert pour exprimer les vœux les plus vifs et les plus sincères en faveur du bonheur et de la prospérité du Prince, de la Princesse et de la famille Princière.

M. Glaize, Consul de France, termine la série des toasts :

Après les chaleureuses et éloquentes paroles de M. le Gouverneur Général, de M^{re} Theuret et de M. le Consul général d'Italie, le Consul de France n'a certes pas besoin de dire avec quel élan de cœur, quelle respectueuse affection et quelle vive gratitude la Colonie française de Monaco s'associe à la solennité qui nous réunit. Il semble, d'ailleurs, que, d'année en année, se resserrent

et se fortifient encore les liens séculaires de sympathie et de solidarité entre la France et la Principauté. Le développement et les progrès accomplis dans toutes les villes de la côte : Menton, Nice, Monaco, Cannes et plus loin encore San Remo, ont établi à beaucoup d'égards sur les rives d'or une communauté d'intérêts, une confraternité d'aspirations de plus en plus évidentes et fécondes.

Le Consul tient à rendre hommage dans cet échange d'aimables relations et de services réciproques, à la haute courtoisie, à l'élévation de vues, à la loyauté et à la dignité si sympathiques et éminentes de M. le Gouverneur Général.

M. Glaize admire la singulière fortune de ce rocher, qui apparaît comme un vaste navire dans le plus harmonieux des paysages, qui a été le premier des points de l'Occident signalé dans la géographie des temps antiques, il y a près de trois mille ans, et qui a trouvé pour lui donner une illustration six fois séculaire, une des nobles maisons de l'Europe dont les souvenirs se décorent de tant de gloires dans le passé.

Le Consul rappelle que les visites des Souverains et des Chefs d'Etat qui ont eu un si grand éclat dans le cours de la présente année et qui donnent au monde de nouvelles et précieuses garanties pour la paix universelle, ont eu pour préface, il y a un an, sur la côte d'azur, les visites faites le même jour par M. le Président de la République à S. M. François-Joseph, l'auguste personification du pouvoir paternel et bienfaisant, à S. A. I. le Czarewitch, et à S. A. S. le Prince de Monaco.

Le vieux port phénicien est devenu aujourd'hui un foyer de rayonnement intellectuel. Le Prince y a d'abord établi l'avant-garde de ce qu'on pourrait appeler la flotte de la science et de l'océanographie. Grâce à la haute initiative de Madame la Princesse Alice tous les beaux-arts, la peinture, l'art lyrique, la littérature et la critique contemporaines y ont trouvé un centre éblouissant. Une des plus gracieuses pensées et des plus généreuses inspirations de Son Altesse Sérénissime nous permettra d'applaudir, le mois prochain, les premiers après Paris au delà des Alpes, cette merveilleuse artiste, la Duse, qui a pour ainsi dire renouvelé les formes et l'expression de l'interprétation dramatique.

Le Consul salue d'avance le nouveau navire du Prince Albert, qui va arriver un de ces jours dans l'antique port d'Hercule et qui est destiné à porter la fortune scientifique de S. A. S. le Membre de l'Institut de France.

« Après avoir adressé l'expression de notre profonde gratitude au Prince si noblement soucieux de faire régner avec lui la Justice, le Progrès et l'Union dans la population de la Principauté, nos vœux respectueux vont chercher le patient explorateur des courants maritimes, l'intrépide chasseur des monstres marins, l'infatigable navigateur qui poursuit sans cesse de nouvelles conquêtes sur le plus vaste empire du monde : celui que recouvre la majesté tour à tour sereine et terrible de l'océan! »

Des divertissements publics, organisés sur la place du Palais et la place Sainte-Barbe, ont attiré toute l'après-midi de nombreux curieux.

Comment décrire les splendeurs qui nous attendaient le soir à Monte Carlo? La Société des Bains de Mer, puissamment aidée par ces deux enchanteurs qu'on nomme Ruggieri et Robaudy, nous avait préparé des merveilles que favorisait d'ailleurs un temps splendide.

C'est sous des arcades de feu qu'on accédait aux abords du Casino. L'emplacement de l'ancien Café de Paris, dont il ne reste plus un vestige, forme un délicieux parterre de verdure, éclairés de mille feux; la place du Casino, à laquelle on accède par de vastes portiques de verres de couleurs, est resplendissante; au fond du boulingrin, un immense écusson figure les armes de nos Souverains. C'est d'un effet magique.

Après le feu d'artifice dont tout serait à citer — nous nous bornerons à signaler la grande cascade et la pièce pyrique en l'honneur de S. A. S. Albert I^{er}, véritables chefs-d'œuvre et le grand bouquet, parti accidentellement, une fusée l'ayant allumé au milieu du feu, — la Société Philharmonique a joué plusieurs brillants morceaux suivis d'une retraite très originale aux feux de Bengale, et le concert dirigé par le maestro Jehin, sur la terrasse, a clos la fête par la Marche Nationale de Monaco, que les assistants ont accueillie aux cris répétés de : Vive le Prince Albert! Vive la Princesse Alice! Vive le Prince Louis!

A l'issue du banquet, M. Olivier Ritt a reçu, de Marchais, le télégramme suivant :

Le Prince et la Princesse sont très sensibles aux vœux exprimés à l'occasion de la Saint-Albert, par Votre Excellence, les membres du Conseil d'Etat, les magistrats, le Corps consulaire accrédité à Monaco, les officiers et les fonctionnaires de la Principauté, et Leurs Altesses Sérénissimes vous prient d'agréer pour vous et de transmettre à chacun l'assurance de leur haute estime.

Il serait injuste d'oublier ici le personnel modeste et dévoué des gares de chemins de fer de la Principauté, qui a été véritablement surmené pendant ces deux jours de fête et qui mérite nos remerciements. Huit trains supplémentaires avaient été mis en circulation, hier, entre Nice et Menton, et à la gare de Monaco seule, il est descendu 2,500 voyageurs environ. Or, pas un accident n'a été signalé, pas un encombrement n'a entravé la marche du service.

Les mêmes éloges doivent être adressés à la police monégasque et aux carabiniers. Malgré une foule qu'on peut évaluer à 10,000 personnes, au moment du feu d'artifice, l'ordre n'a pas été un seul instant troublé.

Mardi prochain, 23 novembre, à 9 heures du soir, la Société Chorale de Monaco, recevra, à l'hôtel Prince de Galles à Monte Carlo, M. Jean Ritz, le célèbre compositeur, membre d'honneur de cette Société, auteur des *Guides du Mont-Blanc, à Toute volée, France! le Dernier jour de Pompei*, etc.

Cette réception est motivée par la présence sur le littoral de M. Ritz, qui vient à Nice où il fait partie du jury du Concours musical.

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE. — Sont rattachés au réseau téléphonique monégasque, les établissements suivants :

Société anonyme de parfumerie et distillerie de Monaco, villa Iris, boulevard du Nord.

Magasin de fleurs, M^{me} Louis, Palais Alexandre, boulevard du Nord,

Et le restaurant Ré, avenue Saint-Charles, Monte Carlo.

Le Tribunal Supérieur a prononcé la semaine dernière, les condamnations correctionnelles suivantes :

Dans son audience du 9 novembre :

Le nommé Jules Levrat, 31 ans, tailleur de pierres, sans domicile fixe, à 3 jours de prison pour mendicité.

Et le nommé Félix Chiariglione, 16 ans, ferblantier à Monaco, à 1 mois de prison et 16 francs d'amende pour outrage à la pudeur.

Dans son audience du 11 novembre :

Les nommés Louis Berna, 41 ans, scieur de long à Monaco, à 2 ans de prison pour vol et ivrognerie ;

Nonce Paoli, 46 ans, infirmier, sans domicile fixe, à 15 jours d'emprisonnement pour mendicité.

Pour tenue de débit de boissons sans autorisation :

1^o Charles-Bernard Mò, 21 ans, épiciers à Monaco ;

2^o Antoine Croesi, 53 ans, épiciers à Monaco ;

3^o Adrien Matheudi, 29 ans, marchand de vins à Monaco ;

4^o Louis-Jean-Baptiste Crovetto, 46 ans, marchand de vins à Monaco ;

5^o Pierre-Cécile Aureglia, 65 ans, épiciers à Monaco, tous à 16 francs d'amende ;

Jean Chiotti, 31 ans, valet de chambre à Monaco, 10 francs d'amende pour exercice illicite de la profession de logeur et 10 francs d'amende pour exercice illégal de la profession de traiteur.

Et Clément Coscioli, 24 ans, commerçant à Monaco, 16 francs d'amende pour infraction à l'Ordonnance sur la taxe des alcools.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES
SERVICE D'HIVER DU 3 NOVEMBRE 1897

BUREAU DE MONACO
Avenue Saint-Martin

Ouvert au public tous les jours de 8 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de 4 heures du soir.

LEVÉES DE LA BOÎTE

Turbie, 6 h. 50 matin.
Beaulieu, Villefranche-sur-Mer, Nice, Marseille à Lyon et Paris, 6 h. 50 matin.
Monte Carlo, Cabbé-Roquebrune, Menton, Italie, Autriche et correspondances pour la voie de Brindisi, 6 h. 50 matin.
Monte Carlo, 8 h. 5 matin.
Villefranche-sur-Mer, Cagnes, Cannes, midi.
Menton, midi.
Antibes, Cannes, Beaulieu, Draguignan, Nice, Toulon, Marseille, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), Cette à Bordeaux, Menton, Italie, Autriche et correspondances pour la voie de Brindisi, 1 h. 40 soir.
Monte Carlo, 1 h. 55 soir.
Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Nice, Toulon, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, Turbie, 2 h. 45 soir.
Monte Carlo, 3 h. 50 soir.
Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Grasse, Marseille, Bordeaux, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), ligne de Marseille à Paris, 7 h. soir.
Pour toutes destinations, 10 h. soir.

HEURES DES DISTRIBUTIONS AU GUICHET ET A DOMICILE APRÈS L'ARRIVÉE DES TRAINS

Monte Carlo, Beaulieu, Cannes, Marseille, Nice, St-Jean, Toulon, Villefranche-s-Mer, Menton, Cabbé-Roquebrune, Italie, 8 h. 30 matin.
Paris à Lyon, Paris à Laroche, Lyon à Marseille, Cette à Tarascon, Avignon, Lyon, Marseille, Nice, Valence-sur-Rhône, Turbie, Monte Carlo, 8 h. 30 matin.
Lyon-Gare, Antibes, Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Saint-Jean, Lyon à Marseille, Marseille à Nice, 2 h. s.
Monte Carlo, 2 h. soir.
Paris, Lyon, Lyon à Marseille, rapide, Etranger, 4 h. s.
Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Cannes, Beaulieu, Villefranche-sur-Mer, 4 h. soir.
Monte Carlo, Turbie, 4 h. soir.
Menton, Cabbé-Roquebrune, 4 h. soir.
Italie, 4 h. soir.

SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice-versa

1^{er} Départ, 7 h. mat. ; retour à Monaco, 7 h. 55 mat.
2^e Départ, 8 h. 15 mat. ; retour à Monaco, 9 h. 10 mat.
3^e Départ, 2 h. soir ; retour à Monaco, 2 h. 55 soir.
4^e Départ, 4 h. soir ; retour à Monaco, 4 h. 55 soir.
Les chargements doivent être remis au guichet vingt minutes avant l'heure de la levée de la boîte du bureau.
La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés, ainsi que la 3^e levée des boîtes supplémentaires.

BUREAU DE MONTE CARLO
Avenue de Monte Carlo

Ouvert au public tous les jours de 8 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de 4 heures du soir.

HEURES DES LEVÉES DES DEUX BOÎTES DU BUREAU

Menton, La Turbie, Italie, Autriche, Russie Méridionale (correspondances pour la voie de Brindisi), 6 h. 45 matin.
Villefranche, Cagnes, Menton, 11 h. 45 matin.
Beaulieu, Nice, Antibes, Cannes, Le Cannet, Valbonne, Toulon, Marseille, Lyon, Paris (rapide) ligne de Cette à Bordeaux, Etranger, (voie de France), Cabbé-Roquebrune, Menton, Italie, correspondances pour la voie de Brindisi, 1 h. 40 soir.
La Turbie, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Nice, Cannes, Toulon, route de Marseille à Lyon, Paris, ligne de Cette à Bordeaux, 2 h. 55 soir.
Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Nice, Cagnes, Grasse, Marseille, Bordeaux, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), 7 h. 45 soir.
Menton, Italie, Autriche, Russie Méridionale (correspondances pour la voie de Brindisi), 9 h. 55 soir.
Monaco, Nice, Marseille, toutes destinations (voie de France), 11 h. 30 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION A DOMICILE

Marseille, Toulon, Draguignan, Cannes, Nice, Villefranche, Beaulieu, Saint-Jean, Monaco, La Turbie, Cabbé-Roquebrune, Menton, Italie, Autriche, 9 h. matin.
Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Monaco, France et Etranger, 9 h. matin.
Ligne de Lyon à Marseille, Antibes, Nice, Saint-Jean, Beaulieu, Villefranche, Monaco, 2 h. soir.
Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille (rapide), Toulon, Cannes, Nice, Villefranche, Beaulieu, Saint-Jean, Monaco, France et Etranger, Menton, Italie, 4 h. 30 soir.

SERVICE A PIED DE MONTE CARLO A MONACO et vice-versa

Heures d'arrivée des courriers de Monaco
7 h. 25 matin, 8 h. 40 matin, 1 h. 55 soir, 4 h. 40 soir.
Heures de départ des courriers pour Monaco
7 h. 30 matin, 8 h. 45 matin, 2 h. soir, 4 h. 30 soir.

La levée des objets chargés et recommandés a lieu 20 minutes avant celle des boîtes du bureau.
La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Que n'a-t-on pas déjà dit de la fleur japonaise, la chrysanthème dont l'exposition annuelle vient de s'ouvrir. Rien de plus poétique que l'exhibition de la terrasse de l'Orangerie où toutes les variétés connues sont représentées. Comme les étranges chevelures d'une foule serrée d'êtres fantastiques, moutonnant de toutes parts les fleurs énormes. Il en est de blanches dont les fins pétales frisent en mousse légère, telles d'énormes houppes de duvet de cygne. D'autres projettent inégalement les rais superposés et rigides d'un soleil rouge mourant. Il semble qu'on ne pourra jamais dénombrer l'infinie diversité des espèces. Les catalogues en accusent plus de mille.

Beaucoup de chrysanthèmes portent le nom de celui qui les inventa, car le jardinier sait créer une fleur comme le poète un sonnet ; d'autres s'appellent comme les dames à qui ils furent dédiés. C'est ainsi que j'ai vu « Mme Carnot », qui est blanc, très volumineux, aux larges pétales recroquevillés vers le centre ; « M^{lle} Lucie Faure », incurvé de même, aux tons de chair ; la « Reine d'Angleterre », lilas uni très épanoui. Ces fleurs, dont quelques-unes sont grosses comme un chou, sont des produits d'orgueil. Elles ne comportent ni sourires, ni attendrissements ; leurs velours aux tons atténués, passés, rouillés, jaunes ardents, rouges tournant au brun ou à l'aubergine, mauves mourants, roses safranés, parlent de la tristesse des automnes.

Singulier contraste avec le cortège officiel d'inauguration où le Président de la République, le sourire aux lèvres, entouré de messieurs corrects et aimables, distribuait aux jardiniers satisfaits des poignées de mains qui étaient le présage d'une promotion de croix du Mérite Agricole.

×

En sortant de cette cérémonie, j'eus la fantaisie de me livrer à un de mes passe-temps favoris. J'allai bouquiner sur les quais avant qu'on n'en exile momentanément les boîtes si intéressantes de ces bibliophiles lettrés, savants, curieux à entendre qu'on rencontre si souvent dans la corporation des vendeurs de vieux bouquins.

Je rencontrai un vieil ami, qui me dit en riant :
— Je ne vous offre pas les œuvres d'Alexandre Dumas que vous voyez là-bas. Je sais que vous avez été secrétaire du Maître et que vous possédez les éditions *princeps* de l'illustre auteur de *Monte-Cristo*...

— Pardon, interrompis-je, pourquoi ne dites-vous pas : l'illustre auteur des *Trois Mousquetaires*. Quand Dumas me dictait des notes pour annoncer un de ses nouveaux ouvrages, il débutait toujours ainsi : « L'auteur des *Trois Mousquetaires*... »

— Oui ! me répondit le bouquiniste, mais ce qui se vend le plus, surtout aux Anglais, c'est *Monte-Cristo*.

Et, sans me laisser le temps de riposter, mon homme ajouta :

— Voulez-vous une rareté ? Il me tendit une brochure intitulée : *Maximes et Pensées du prisonnier de Sainte-Hélène* (Paris 1820), manuscrit trouvé dans les papiers de Las Cases.

J'achetai « la rareté » et je n'ai pas regretté mon emplette. Il y a là 469 maximes dont voici quelques-unes :
« Dans un pays bien gouverné il faut une religion dominante et des prêtres soumis. L'Eglise doit être dans l'Etat et non l'Etat dans l'Eglise ».

C'est presque du Léon XIII ; que pensez-vous de ceci :
« On écrit trop ; je voudrais moins de livres et plus de bon sens ».

Citons un peu au hasard :
« En instituant la *Légion d'honneur*, j'ai uni, par un même intérêt, toutes les classes de la nation. C'est une institution vivace qui survivra longtemps à mon système ».

« J'ai eu trois beaux jours dans ma vie : Marengo, Austerlitz et Iéna ».

« Il est plus facile de faire des lois que de les exécuter ».
« Le suicide est le plus grand des crimes. Quel courage peut avoir celui qui tremble devant un revers de fortune ? Le véritable héroïsme consiste à être supérieur aux maux de la vie ».

Voilà une maxime d'actualité après le suicide de la famille Dreyfus.

Continuons notre cueillette :
« Montebello est de tous mes généraux celui qui m'a rendu les plus grands services et celui que j'estimais le plus ».

Mais arrêtons ces citations ; il ne faut pas abuser même des meilleures choses.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

EXTRAIT

de la Société en nom collectif « A. MORTIER et C^{ie} »

Suivant acte reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le neuf novembre 1897, enregistré :
Monsieur Alfred-Henry MORTIER, homme de lettres, demeurant à Nice.

Et monsieur Joseph-Jules-Victor MICHEL, publiciste, demeurant ci-devant à Paris et actuellement à Monaco.

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation d'une imprimerie typographique sur le territoire de la Principauté et la publication d'un journal quotidien sous le titre *Le Petit Monégasque*, dont la fondation a été autorisée par l'arrêté ci-après énoncé de Son Excellence monsieur le Gouverneur Général de la Principauté de Monaco.

La raison et la signature sociales sont : A. MORTIER et C^{ie}.

La Société a commencé le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et durera jusqu'au premier novembre mil neuf cent vingt-sept.

Le siège social est fixé à Monaco dans les bureaux du *Petit Monégasque*.

Monsieur MORTIER a apporté à la Société : 1° le titre et la propriété du *Petit Monégasque*; 2° l'autorisation consentie à son profit par arrêté de Son Excellence monsieur le Gouverneur Général de la Principauté de Monaco, en date du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, aux termes duquel arrêté il lui est accordé l'autorisation de fonder et d'exploiter une imprimerie typographique sur le territoire de la Principauté, ainsi que d'y publier un journal quotidien sous le titre *Le Petit Monégasque*, aux conditions énoncées audit arrêté.

Monsieur MICHEL a apporté à la Société ses connaissances spéciales et sa collaboration.

Ces apports ont été faits à concurrence de moitié et évalués comme tels à la somme de cinquante mille francs divisée en cinquante parts de mille francs chacune. Ces apports appartiennent : à monsieur MORTIER à concurrence de vingt-cinq mille francs, soit vingt-cinq parts d'intérêts; et à monsieur MICHEL à concurrence de vingt-cinq mille francs, soit vingt-cinq parts d'intérêts.

Le fonds social a été fixé à cent cinquante mille francs divisé en cent cinquante parts d'intérêts de mille francs chacune. Il comprend : les droits et apports des deux associés à concurrence de cinquante mille francs; et le montant des cents parts à créer pour le surplus.

Les cent mille francs formant le surplus du fond social sont divisés en cent parts d'intérêts de mille francs chacune qui ne pourront être cédées à des tiers qu'en commun par les associés.

Messieurs MORTIER et MICHEL ont la faculté de céder à des tiers une partie de leurs parts d'apports, mais en aucun cas ces cessions ne peuvent excéder les quatre cinquièmes des droits du cédant.

Les porteurs de parts ont également la faculté de céder tout ou partie de leur droits, mais à la condition d'en aviser messieurs MORTIER et MICHEL qui se sont réservé un droit de préférence.

Dans tous les cas, les cessions de parts d'intérêts, qu'elles soient faites par les associés ou par les porteurs de parts, ne peuvent avoir lieu qu'en se conformant aux articles 1530 et suivants du Code civil monégasque.

Le ou les concessionnaires n'ont aucun droit à s'immiscer dans les affaires sociales, à aucun titre, ni sous quelque prétexte que ce soit. Le cédant partiel reste toujours le seul associé reconnu. Le ou les concessionnaires partiels n'ont d'autre droit que de réclamer à la Société la part de bénéfices qui pourra leur revenir d'après les présents statuts et les constatations de l'inventaire qui doit être dressé chaque année. Par contre, le ou les concessionnaires ne seront tenus dans la Société qu'à concurrence de leur part acquise.

La Société est administrée par monsieur MORTIER seul gérant, qui devra toujours avoir des droits représentant le trentième du capital social.

Il a seul la signature sociale et la direction exclusive des affaires de la Société. Il ne peut faire usage de la signature que pour les affaires sociales.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, et pour faire en conséquence toutes les opérations se rattachant à son objet, il peut traiter, transiger, ester en justice.

Dans le cas où, pour une cause quelconque, monsieur MORTIER serait dans l'impossibilité de remplir ses fonctions de gérant, il serait remplacé pendant la durée de cet empêchement par son associé.

Monsieur MORTIER, en sa qualité de directeur-gérant, et monsieur MICHEL comme rédacteur en chef, auront droit, indépendamment de leurs parts de dividendes, à un traitement fixé pour la première année à trois cents francs par mois pour chacun. Porté au compte frais généraux, ce traitement ne sera en aucun cas sujet à répétition.

Ce traitement s'augmentera s'il y a lieu, les années suivantes, d'une quotité proportionnelle aux bénéfices nets de l'entreprise. Cette quotité est fixée à vingt pour cent desdits bénéfices, prélevable avant toute répartition de dividendes et partageable en deux portions égales qui s'ajouteront aux traitements respectifs des associés. Mais cette augmentation de traitement sera subordonnée à un minimum de bénéfices permettant d'attribuer au préalable un intérêt de cinq pour cent aux parts formant le fonds social.

La Société n'est pas dissoute par le décès de l'un, ni même des deux associés.

Une expédition de cet acte de Société a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le seize novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait : L. VALENTIN.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le

Samedi 27 Novembre 1897

à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 2, 3, 9 et 55 des statuts.

M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, rue du Milieu, n° 30, demande un CLERC pour faire les encaissements et la comptabilité, de préférence habitant la Principauté avec ses parents.

A vendre immédiatement un fonds important de charcuterie, épicerie et denrées coloniales fort bien achalandé et situé au centre du quartier de la Condamine.

Cette maison, de premier ordre et des plus anciennes du pays, dépend de la faillite de M^{me} Pons-Froment. Pour traiter, s'adresser à M. Croco, syndic à Monaco.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco 30, rue du Milieu. 30

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi vingt novembre 1897, à neuf heures du matin, à la salle de vente Curssi, sise à Monaco, boulevard Charles III n° 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : canapés, fauteuils, chaises, lustre en bronze, tables de toilette, lits en bois et en fer, tables de nuit, comptoir, tables de café avec dessus marbre, banquettes rembourrées, tables, bureau, glaces, un service de table composé de 74 pièces et de trois cents bouteilles de vin de Champagne.

• Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

Monsieur LODY JOANNÈS a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'acquérir de Monsieur ADOLPHE SANDRI le magasin de coiffure qu'il exploitait rue du Portier, maison Gioan.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de se présenter dans la huitaine, sous peine de forclusion

Par acte sous seing privé en date du 16 novembre 1897, madame MARIE GAUDIN a acquis le fonds de commerce de bijouterie et d'horlogerie, que faisait valoir, rue Sainte-Suzanne, 11, monsieur HONORÉ VAGGIONE, pour exercer ce commerce à Monte Carlo, boulevard du Nord, villa Blanc Castel.

Les oppositions, s'il en existe, seront reçues par madame GAUDIN, dans la huitaine, sous peine de déchéance.

SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont informés qu'un coupons de trente francs, en acompte sur l'exercice 1897-1898 sera payé à partir du 15 novembre 1897, contre remise du coupons n° 6.

BONS agents pour grande Compagnie d'assurance sont demandés pour la Principauté de Monaco et Menton. Fortes remises et encaissements. — Ecrire : DAVIN, boulevard Dubouchage, 31, Nice.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 14 novembre 1897

NICE, yacht à vap. <i>Maid of Honour</i> , angl., c. Bully, sur lest.	vin.
CETTE, goëlette <i>Marie-Clotilde</i> , fr., c. Rostagni,	sable.
CANNES, b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandiliet	id.
id. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
id. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
id. b. <i>Barthélemy-Elsa</i> , fr., c. Davin,	id.
id. b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	id.
id. b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
VINTIMILLE, b. <i>Angelino</i> , ital., c. Cerulli,	charbon.

Départs du 7 au 14 novembre

SAINT-TROPEZ, b. <i>Jeanne</i> , fr., c. Turrin,	sur lest.
id. b. <i>Tante</i> , fr., c. Rival,	id.
CANNES, b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandiliet,	id.
id. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
NICE, yacht à vap. <i>Maid of Honour</i> , angl., c. Bully,	id.

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pélérines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D^r L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SOEURS DOMINICAINES QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir										
	8	765.1	765.2	764.8	755.2	765.2	15.5	17.2	16.2	14.8				14.5	78	S O faible	Beau, nuageux			
9	765.9	765.7	764.1	755.2	764.2	15.2	17.2	16.5	14.9	14.1	84	id.	Beau							
10	764.8	765.2	765.9	764.1	766.2	15.1	16.2	15.6	14.2	13.7	81	S E très fort	id.							
11	769.2	769.8	769.9	765.9	769.2	13.2	14.8	13.5	12.2	12.3	79	id.	id.							
12	769.2	769.9	767.9	769.9	767.9	13.7	14.2	13.2	13.2	13.1	83	S E fort	Couvert, quelques gouttes							
13	765.9	766.2	763.8	767.9	763.3	14.2	14.2	14.2	13.5	13.5	87	id.	Couvert							
14	759.9	760.2	769.1	763.8	760.2	15.2	15.1	15.1	15.2	14.9	92	id.	Couvert, pluie							
DATES											8	9	10	11	12	13	14			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES											Maxima		17.2	17.2	16.3	14.9	14.3	14.2	15.1	
											Minima		13.8	14.2	13.5	11.5	11.2	12.8	13.8	

Pluie tombée: 27^{mm} 2